REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE RIORGES

N° DCM_2021_47

OBJET :

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **20 mai 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 12 mai 2021 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 21 mai 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait* 31 *membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absentes avec excuses : Valérie MACHON, Caroline PAIRE, *conseillères municipales.*

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Richard MOUSSÉ.

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Valérie MACHON Caroline PAIRE	Véronique MOUILLER Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20210520-DCM_2021_47-BF

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2021
Affichage : 21/05/2021

Ville de Riorges
Délibération du Conseil municipal du 20 mai 2021 **DCM_2021_47**

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Mme Véronique MOUILLER, première adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Jean-Luc CHERVIN, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Véronique MOUILLER, pour le vote du compte administratif.

Le détail du compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction, est présenté aux membres de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par *26 voix pour et 6 abstentions* :

1° approuve les comptes administratifs de l'exercice 2020, lesquelles peuvent se résumer de la manière suivante pour le budget commune :

1° COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		597 385,63	1 983 090,64		1 983 090,64	597 385,63
Opérations de l'exercice	9 441 624,97	12 255 696,51	4 577 254,37	5 440 999,28	14 018 879,34	17 696 695,79
TOTAUX	9 441 624,97	12 853 082,14	6 560 345,01	5 440 999,28	16 001 969,98	18 294 081,42
Résultats de clôture		3 411 457,17	1 119 345,73		1 119 345,73	3 411 457,17
Engagements non soldés			2 030 388,00	88 818,15	2 030 388,00	88 818,15
TOTAUX CUMULES		3 411 457,17	3 149 733,73	88 818,15	3 149 733,73	3 500 275,32
RESULTATS DEFINITIFS		3 411 457,17	3 060 915,58			350 541,59

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 21 mai 2021
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN

MAIRIE DE RIORGES
LOIRE